

État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France

Note d'actualité (janvier 2019)

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie ce jour une note d'actualité dressant un état des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) en France au mois de décembre 2018. Cette note fait suite à un précédent état des lieux réalisé en 2016.

Réalisé au moyen d'un questionnaire envoyé aux directions enfance-famille et aux ODPE, cet état des lieux fait le point sur les observatoires départementaux en place, sur leurs relations avec l'ONPE, sur la composition des ODPE, leur organisation, leurs projets, leur participation au dispositif d'Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance, dit Olinpe, et leur implication dans les principales missions qui leur sont dévolues. La note rappelle aussi l'utilité pour les observatoires départementaux des commissions pluridisciplinaires et pluri-insitutionnelles d'examen de la situation des enfants confié à l'ASE, dont la loi prévoit la mise en place dans tous les départements.

La note d'actualité faisant l'état des lieux de la mise en place des ODPE en France au mois de décembre 2018 est disponible sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse : 01 53 06 68 92 / direction@onpe.gouv.fr

Visitez notre site et abonnez-vous à notre lettre : www.onpe.gouv.fr